



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enfants

Question écrite n° 87348

Texte de la question

M. Stéphane Demilly interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les mesures qu'entend prendre le Gouvernement français suite à la publication du rapport de l'Unicef France intitulé « Chaque enfant compte. Partout, tout le temps » qui dresse un état des lieux sévère de la situation de l'enfance et de l'adolescence dans notre pays. « Des enfants et adolescents qui grandissent encore en bidonville », « des enfants vulnérabilisés durablement par la pauvreté », « la protection des enfants contre toute forme de violence n'est pas encore assurée en France », « adolescents en France : le grand malaise » sont autant de phrases très dures, parmi de nombreuses autres, que l'on peut lire tristement dans ce rapport. Les chiffres sont par ailleurs effrayants : plus de 3 millions d'enfants pauvres en France, plus de 30 000 sans domicile, 9 000 vivant dans des bidonvilles, 140 000 élèves décrocheurs chaque année, etc. Cette situation est indigne d'un pays comme la France, indigne pour nos enfants, indigne pour la protection que les adultes leur doivent, indigne d'un pays signataire depuis 1990 de la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989. En janvier 2016, la France sera entendue par les experts du Comité des droits de l'enfant des Nations unies sur l'application de cette convention dans ses politiques publiques, au niveau national comme dans son action extérieure. Il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de répondre durablement et efficacement à la situation décrite par l'Unicef dans son rapport ainsi que les éléments qui seront présentés lors de l'audition de janvier 2016.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87348

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6264

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)